

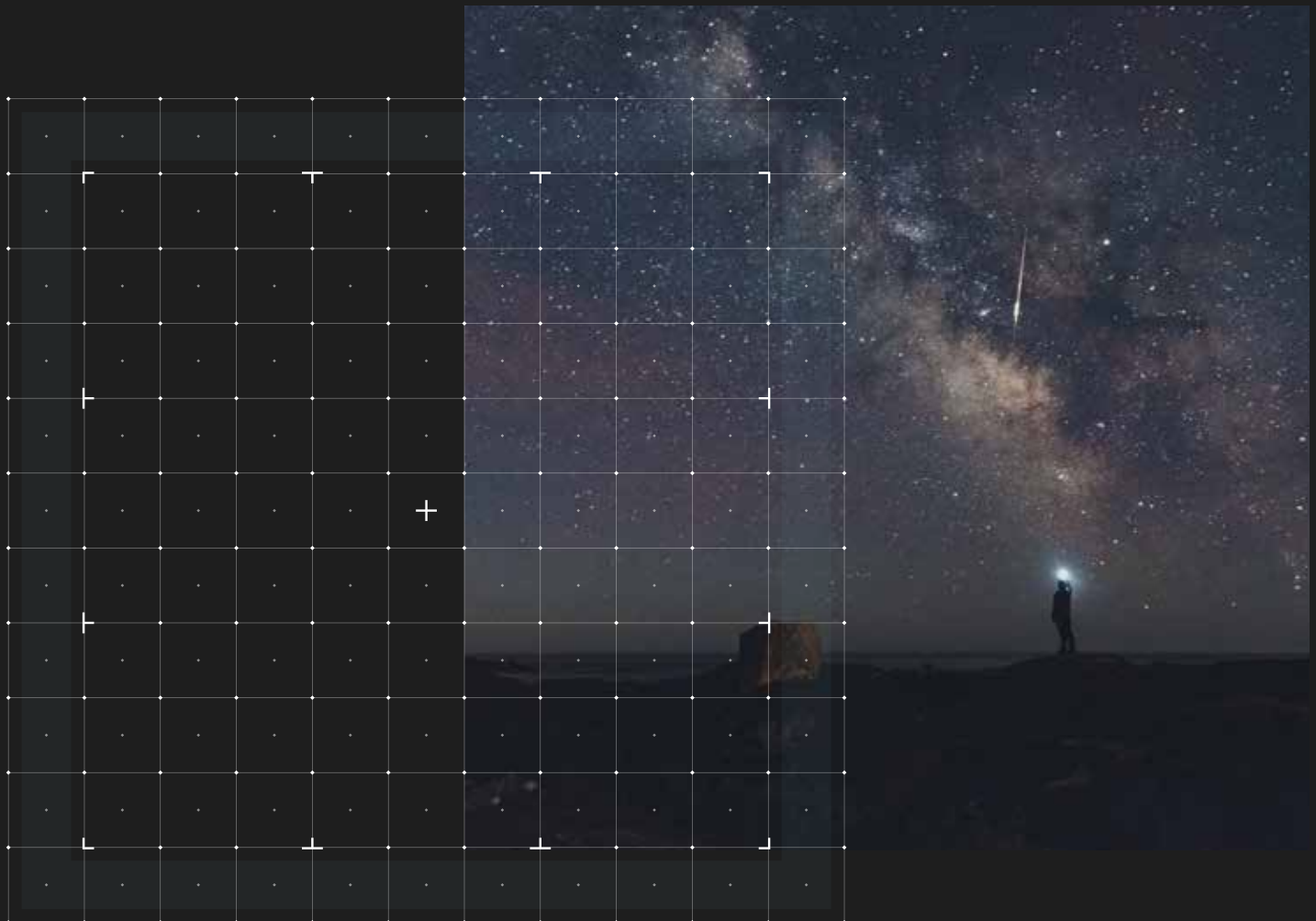


Gestion des signalements publics de phénomènes aériens non identifiés au Canada

Un aperçu du rapport à venir sur le projet Ciel Canada

du Bureau de la Conseillère scientifique en chef du Canada

Janvier 2025



© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la
conseillère scientifique en chef du Canada (2025)

**This publication is also available in English under the
title: *Management of Public Reporting of Unidentified
Aerial Phenomena in Canada***

Contact :

data.donnees@ocsa-bcsc.gc.ca

Message de la conseillère scientifique en chef du Canada

Qu'il s'agisse de satellites, de drones, d'avions ou de phénomènes atmosphériques, personne ne peut nier qu'il y a de plus en plus d'activité dans le ciel. Notre capacité à comprendre ce que nous observons dépend d'une multitude de facteurs comme l'heure de la journée, la couverture nuageuse, la distance et le contraste des couleurs. Il est rare que l'on confonde une volée de bernaches volant en V et un escadron d'avions de chasse volant à haute altitude, mais il arrive de ne pas reconnaître immédiatement ce que l'on voit. On peut se demander s'il s'agit d'un phénomène naturel, d'un nouveau type d'avion ou de quelque chose de tout à fait différent.

Le monde de l'aviation continue de croître et de se diversifier, répondant aux besoins des entreprises, de la défense nationale, du tourisme et des loisirs. Plus de 100 000 vols commerciaux sont réalisés chaque jour, partout dans le monde. Les ingénieurs cherchent à améliorer la forme des avions et à trouver des matériaux plus légers et plus résistants pour augmenter leur rapidité et leur efficacité. Pour économiser de l'énergie et réduire l'incidence environnementale du transport aérien, il est même envisagé d'utiliser des dirigeables et des ballons de différents types pour le transport de passagers et de marchandises. Entre-temps, la technologie des drones devient de plus en plus abordable et de plus en plus impressionnante : elle permet à pratiquement n'importe qui de piloter un appareil aussi petit qu'un oiseau ou aussi grand qu'un véhicule. Pouvons-nous déterminer la nature de ces appareils, de nuit comme de jour ? Sommes-nous en mesure d'évaluer avec précision leur distance et leur vitesse en nous fondant uniquement sur leurs feux de navigation ?

Une lumière se déplaçant lentement dans le ciel nocturne peut venir d'un drone à 100 mètres du sol ou d'un satellite à 600 kilomètres d'altitude reflétant le soleil. À l'œil nu, on percevra un train de satellites de communication Starlink comme de faibles points lumineux se déplaçant en ligne droite et dans le plus grand silence. Si l'observateur ne reconnaît pas les signes de cette nouvelle technologie, y aura-t-il quelqu'un à proximité pour lui fournir la bonne information ? L'observateur s'en remettra-t-il plutôt aux médias sociaux pour communiquer ce qu'il a vu et trouver des explications ?

Les médias sociaux et l'Internet offrent de tout : du bon et du très bon, mais aussi du mauvais et du très mauvais. Sur quel site Web canadien peut-on signaler l'observation d'un phénomène aérien non identifié (PANI)? À quel organisme officiel peut-on envoyer des photos, des vidéos ou des descriptions détaillées pour chercher à comprendre ce que l'on ne peut expliquer soi-même ? C'est avec ces questions en tête que nous avons lancé le projet Ciel Canada.

Notre objectif était de déterminer les ressources et les processus actuellement en place pour le traitement et le suivi des rapports sur les PANI, de les comparer aux meilleures pratiques en vigueur dans d'autres pays et de formuler des recommandations en vue d'améliorations potentielles. Le présent rapport est donc axé sur les services mis à la disposition du public canadien pour signaler les PANI, et non sur les PANI eux-mêmes. Il est essentiel de comprendre cette distinction pour lire le rapport. Le projet Ciel Canada n'a pas pour but d'enquêter sur la nature des PANI, mais plutôt de permettre à la science d'informer et de servir tout le monde.

La préparation de ce rapport a suscité plus d'intérêt de la part du public que n'importe quel autre projet dans l'histoire de notre Bureau. De nombreuses personnes et organisations ont proposé leur aide et nous leur en sommes fort reconnaissants.

Au nom de l'équipe du projet Ciel Canada, je tiens à remercier les nombreuses personnes qui ont accepté de répondre à nos questions pour nous aider dans notre travail : fonctionnaires fédéraux, journalistes, universitaires canadiens et étrangers, experts en la matière et membres du public. Notre étude n'aurait pu être menée à bien sans leur contribution.



Mona Nemer, C.M., C.Q., MSRC, FCIC

Conseillère scientifique en chef du Canada

Résumé

A. Présentation

Le projet Ciel Canada, qui est dirigé par le Bureau de la Conseillère scientifique en chef, a été lancé afin d'examiner les pratiques actuelles en matière de signalement des PANI par le public au Canada. Le projet a été motivé par l'intérêt accru du public et les développements récents dans d'autres pays, en particulier aux États-Unis, où des procédures officielles de traitement des observations de PANI sont en cours d'élaboration. L'étude permet de se pencher sur la situation actuelle en matière de traitement des signalements, d'identifier des lacunes et de fournir des recommandations pour améliorer la transparence et la recherche scientifique sur les PANI au Canada.

B. Méthodologie

L'équipe de Ciel Canada a recueilli, auprès de ministères et d'organismes fédéraux, d'intervenants, d'experts et d'autres organisations, des informations sur la manière dont les observations PANI signalées par le public sont traitées au pays. Les principales organisations et personnes consultées sont énumérées à l'annexe A. Nous avons également examiné des documents accessibles au public, par exemple des données historiques sur les PANI, ainsi que des rapports et des enquêtes sur les PANI. Nous nous sommes penchés sur les pratiques historiques et les archives, de même que sur les procédures actuelles et les défis associés à la collecte et à l'analyse de données fiables. Nous avons examiné les approches adoptées par quelques autres administrations, principalement des pays du G7 et des membres du Groupe des cinq (Five Eyes). En outre, nous avons demandé à Earnscliffe Stratégies de réaliser un sondage en ligne auprès de la population canadienne afin d'évaluer l'opinion publique sur les PANI. Les résultats de ce sondage sont présentés à l'annexe B.

C. Principales conclusions

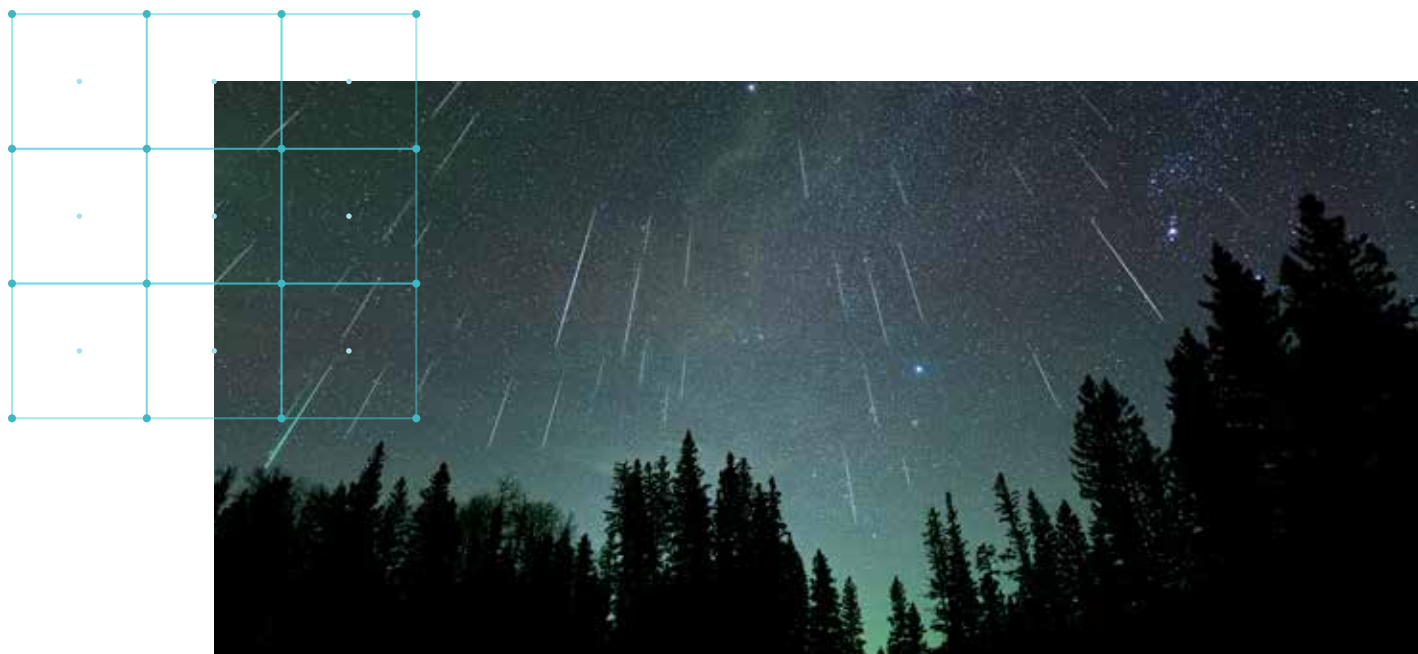
a. La situation actuelle en matière de traitement des signalements de PANI au Canada

Certaines sources publiques estiment que les Canadiens signalent annuellement de 600 à 1 000 observations de PANI. Selon le sondage commandé pour le projet Ciel Canada, un répondant sur quatre affirme avoir été personnellement témoin d'un PANI au cours de sa vie. Cependant, seulement 10 % des personnes interrogées ont signalé leur observation et 40 % des répondants ont admis ne pas savoir à qui s'adresser pour le faire. Il est intéressant de noter que la plupart des répondants sont favorables à la création d'un service du gouvernement fédéral chargé de recueillir les rapports sur les PANI et de mettre les résultats à la disposition du public.

Les consultations menées auprès de nombreux ministères et organismes fédéraux ont révélé que ces derniers recevaient des informations et des rapports sur les PANI de la part de leurs intervenants et du public. Cependant, peu de ces ministères enquêtent sur ces observations, à moins qu'elles ne concernent des aspects précis de leurs mandats respectifs, comme la sécurité nationale, la sécurité des transports ou la sécurité publique. La plupart des ministères ne complètent pas les rapports qu'ils reçoivent, ce qui rend difficile la présentation d'informations sur le nombre de signalements ou le type de réponses fournis aux témoins. Actuellement, les rapports sur les PANI sont dispersés entre plusieurs organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Le Canada, comme beaucoup d'autres pays, compte plusieurs regroupements de citoyens qui se consacrent à la réception des signalements de PANI, à leur examen et aux discussions à leur sujet. Néanmoins, la présence de ces organisations ne résout pas le problème de la fragmentation du traitement des observations de PANI par les autorités et la communauté scientifique.





b. Lacunes identifiées au Canada

En ce qui concerne le signalement de PANI au pays, plusieurs lacunes ont été mises en évidence dans le cadre du projet Ciel Canada. Ces points faibles comprennent ce qui suit :

- **Absence de système cohérent et normalisé pour le signalement et le suivi** : les signalements de PANI sont reçus par divers ministères sous différentes formes, avec peu de coordination ou de supervision, ce qui entraîne une collecte de données incohérente qui entrave les enquêtes scientifiques.
- **Absence de mobilisation du public** : il n'existe pas de plateforme officielle et accessible permettant aux Canadiens de signaler des PANI, d'obtenir des explications potentielles ou de consulter des informations fiables sur les PANI. Cette situation contribue à la diffusion d'informations erronées et à la désinformation.
- **Analyse limitée des signalements de PANI** : les rapports d'observation des PANI ne sont pas analysés en profondeur, sauf s'ils sont considérés comme présentant des risques pour la sécurité ou la sûreté. Il y a rarement un suivi qui est fait auprès des personnes qui signalent des cas d'observation.
- **Participation insuffisante de la communauté scientifique** : les activités visant à étudier les PANI avec rigueur scientifique et à mobiliser la communauté scientifique canadienne sont limitées.
- **Efforts modérés en vue d'améliorer la culture scientifique, y compris dans le domaine des sciences planétaires** : combiné à l'absence d'un système transparent et cohérent de signalement et d'analyse des PANI, ce manque d'engagement amplifie l'incidence de la diffusion d'informations erronées et de la désinformation.

c. Comparaison avec d'autres pays

La gestion du signalement des PANI dans plusieurs pays a également été examinée. Bien qu'il n'existe pas de modèle unique ou de norme opérationnelle universellement établie, les processus en place dans quelques pays, notamment aux États-Unis, en France et au Chili, fournissent des exemples intéressants d'approches coordonnées, transparentes et scientifiques en matière de signalement des PANI.

Le ministère de la Défense des États-Unis a créé en 2022 le All-domain Anomaly Resolution Office (AARO), qui a mis en place des approches structurées pour la collecte et l'examen des données relatives aux observations de PANI, de même que pour la communication de leurs conclusions. Par ailleurs, la NASA a publié en septembre 2023 une étude indépendante sur la meilleure façon de recueillir les données sur les PANI pour faire progresser les études scientifiques. La NASA a également créé le poste de directeur de la recherche sur les phénomènes anormaux non identifiés afin de favoriser l'étude des PANI et de coordonner les efforts de recherche.

Dans le même ordre d'idée, en France, le GEIPAN (Groupe d'études et d'informations sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés) opère sous l'égide du CNES (Centre national d'études spatiales) depuis 1977. Le GEIPAN a pour mission de recueillir, d'étudier et d'archiver les signalements de PANI, et de mettre ses conclusions à la disposition du public.

Au Chili, la SEFAA (Sección de Estudios de Fenómenos Aéreos Anómalos ou Unité d'étude des phénomènes aériens anormaux) est l'organisme officiel responsable de la collecte, de l'analyse et de l'étude scientifique des PANI. La SEFAA exerce ses activités au sein de la Direction générale de l'aéronautique civile.

D. Recommandations

Les mesures suivantes sont proposées au gouvernement du Canada afin 1) d'améliorer la coordination et l'analyse des signalements de PANI; 2) de promouvoir la confiance du public et d'atténuer la désinformation; 3) d'améliorer la rigueur scientifique et la documentation savante concernant les PANI:

1. Prise en charge des signalements et des données

- a. **Désigner un responsable** : choisir un ministère ou organisme fédéral responsable pour la gestion des données publiques sur les PANI. Il devrait s'agir d'une organisation scientifique reconnue et digne de confiance, capable de communiquer avec le public et disposant d'un réseau scientifique international déjà établi. L'Agence spatiale canadienne pourrait être envisagée pour ce rôle.
- b. **Établir un service réservé à ces activités** : ce service recueillerait les témoignages, enquêterait sur les cas et publierait des analyses. Il fournirait des informations sur les PANI aux Canadiens de manière proactive. À ces fins, il pourrait convoquer un réseau de partenaires et d'experts gouvernementaux et universitaires pour effectuer des analyses scientifiques et assurer un suivi auprès des observateurs.
- c. **Améliorer la capacité de production de rapports dans le domaine de l'aviation civile** : Transports Canada devrait encourager les pilotes, les membres d'équipage et les contrôleurs aériens à signaler les PANI sans craindre la stigmatisation. En collaboration avec NAV CANADA, le personnel de Transports Canada devrait analyser les rapports sur les PANI afin de mettre en évidence les tendances et de fournir des explications aux pilotes, ce qui contribuerait à réduire les distractions pendant les vols. Ces rapports pourraient être comparés à ceux soumis par le public pour des observations similaires.

2. Communications

- a. **Soutenir un dialogue avec le public** : il faudrait élaborer une stratégie proactive visant à accroître la transparence et la communication avec le public au sujet des PANI. Cette stratégie pourrait rassembler des organisations de confiance déjà en contact avec le public, y compris des centres scientifiques, des musées et des bibliothèques publiques.
- b. **Promouvoir la collaboration au sein du gouvernement** : une directive interne visant à garantir la collaboration entre toutes les organisations fédérales disposant d'une expertise ou de données pertinentes aiderait l'organisation responsable à fournir des explications aux témoins et à établir des liens entre les observations récentes et les signalements antérieurs. En outre, comme certains ministères continueraient à recevoir des rapports dans le cadre de leur mandat (p. ex. Transports Canada ou la Gendarmerie royale du Canada), ils devraient être encouragés à transmettre leurs données, le cas échéant, à l'organisation responsable.
- c. **Enrichir les relations avec les médias** : l'organisation responsable devrait jouer un rôle important dans l'atténuation de la diffusion d'informations erronées et de la désinformation en répondant aux demandes du public et des médias concernant les PANI, de même qu'en documentant et en communiquant les interprétations fautives courantes des observations. On trouve de telles approches et des outils numériques interactifs dans d'autres pays.
- d. **Promouvoir l'utilisation de données probantes à jour pour atténuer efficacement la diffusion d'informations erronées et la désinformation** : Entre autres, un groupe d'experts multidisciplinaire devrait être mis en place pour formuler à l'organisation responsable des conseils sur les approches efficaces pour lutter contre la diffusion d'informations erronées et la désinformation.





3. Recherche

- a. **Favoriser le libre accès et les données ouvertes** : les données relatives aux PANI devraient être mises à la disposition du public à des fins de transparence et de soutien à la recherche.
- b. **Réaliser des sondages** : des enquêtes périodiques devraient être menées auprès des Canadiens pour évaluer leur perception des PANI et l'incidence des services spécialisés.
- c. **Soutenir la science citoyenne** : des initiatives et des programmes de science participative devraient être mis en place pour permettre la participation de bénévoles à l'étude des PANI. Ces activités tendent entre autres à mieux informer les citoyens et à renforcer l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques et technologiques.
- d. **Fournir des outils de collecte des données** : il est recommandé de soutenir l'élaboration et le déploiement d'outils numériques et portatifs accessibles au public (p. ex. des applications bilingues pour téléphones intelligents et des plateformes interactives) afin de fournir des informations, y compris en ce qui a trait à la collecte de données et aux programmes de recherche en cours.
- e. **Tirer parti de la force du Canada en matière de recherche en astronomie et en aérospatiale** : le Canada dispose d'une réserve de talents et d'une infrastructure de recherche exceptionnelles, et participe à des initiatives internationales majeures visant à comprendre notre planète et l'univers ainsi qu'à concevoir des outils pour les voyages spatiaux et l'exploration. Il est recommandé de soutenir davantage le secteur et de lui donner la possibilité de participer au dialogue public.

4. Collaboration

- a. **Transmission des informations** : l'organisation responsable doit établir des partenariats avec des entités internationales spécialisées dans les PANI, comme l'AA-RO et la NASA (aux États-Unis), le GEIPAN (en France), et la SEFAA (au Chili). Ces collaborations permettraient l'échange de données, de méthodologies et de pratiques exemplaires en matière de recherche et d'enquête sur les PANI.
- b. **Coopération en matière de recherche et de communication** : le Canada devrait s'efforcer activement d'établir des collaborations avec des partenaires internationaux en ce qui concerne la recherche et la sensibilisation du public.

E. Conclusion

Une approche plus structurée de la gestion des signalements de PANI au Canada serait bénéfique à de nombreux égards. Elle renforcerait la transparence et contribuerait à la lutte contre la désinformation, en plus de démontrer l'engagement du Canada en faveur de la rigueur scientifique et de la recherche. Cela permettrait non seulement d'améliorer la confiance du public, mais aussi de positionner le Canada et certains de ses alliés en tant que leaders dans les activités mondiales visant à déterminer la nature des PANI.

L'adoption d'une approche scientifique et collaborative permettrait de répondre aux préoccupations du public, de démystifier les PANI et, potentiellement, de révéler des informations précieuses sur des phénomènes aériens actuellement inexplicables.

Annexe A : Principales organisations et personnes consultées

(en ordre alphabétique)

Organisations

- Agence spatiale canadienne
- Bibliothèque et Archives Canada
- Commission canadienne de sûreté nucléaire
- Conseil national de recherches Canada
- Garde côtière canadienne
- GEIPAN (en France)
- Gendarmerie royale du Canada
- Ministère de la Défense nationale
- MUFON Canada
- NAV CANADA
- Police provinciale de l'Ontario
- Recherche et développement pour la défense Canada
- Service météorologique du Canada (à Environnement et Changement climatique Canada)
- Sûreté du Québec
- Transports Canada

Particuliers et experts

- Ballester Olmos, Vicente-Juan
- Belley, Michel
- Casault, Jean
- Dubé, Louis
- Kirkpatrick, Sean
- Lafleur, Claude
- Lamontagne, Robert
- Leduc, Marc
- Masson, Eric
- Mysyk, W. Kim
- Otis, Daniel
- Page, Christian
- Rutkowski, Chris
- Schwarcz, Joe
- Temos, Nicholas
- Vadnais, Yann
- Whiteley, Iya

Annexe B : Sondage d'opinion publique sur les PANI au Canada

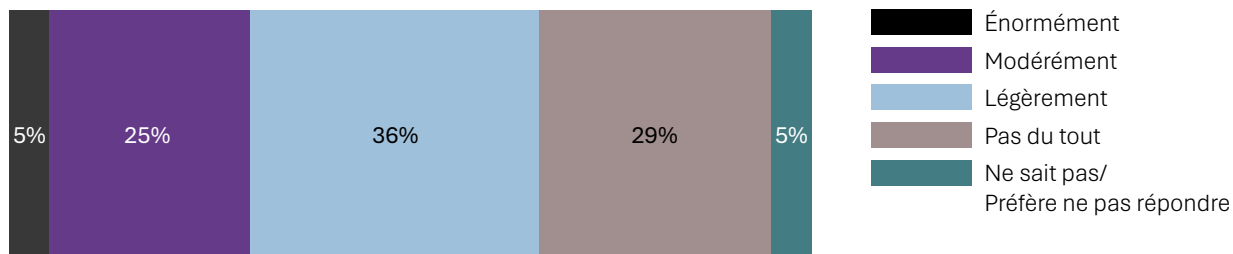
Le Bureau de la Conseillère scientifique en chef a fait appel aux services d'Earnscliffe Stratégies afin de réaliser un sondage en ligne auprès de la population canadienne pour mesurer l'opinion publique à propos des PANI. Le sondage, mené auprès de 1 008 membres du panel en ligne de Léger, prenait environ 8 minutes à compléter. Le travail sur le terrain s'est déroulé du 15 au 27 août 2024.

Les répondants ont été sélectionnés à partir d'une liste de personnes qui se sont portées volontaires pour participer à des sondages en ligne. Afin d'améliorer la rigueur méthodologique et de veiller à ce que l'échantillon reflète la population canadienne (de 18 ans et plus), les données ont été pondérées en fonction de l'âge, du sexe et de la région, selon les plus récentes données de Statistique Canada. Le traitement de cet échantillon non probabiliste est conforme aux normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada pour les sondages en ligne. Il est à noter que les résultats de ces enquêtes auprès de personnes s'étant originalement portées volontaires pour participer au panel ne peuvent être décrits comme étant statistiquement représentatifs de l'ensemble de la population canadienne.

Les principaux résultats du sondage sont présentés dans les graphiques ci-dessous, regroupés en quatre catégories.

1. Perception des PANI

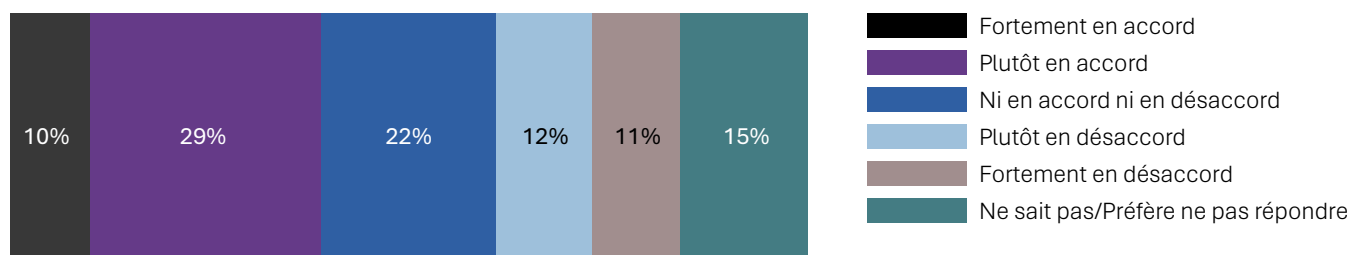
Figure 1 : Dans l'ensemble, s'il y a lieu, dans quelle mesure diriez-vous que les observations de PANI sur le territoire canadien vous préoccupent?



Une minorité de répondants (30 %) sont préoccupés par les PANI au Canada.

Source: Earnscliffe, 2024

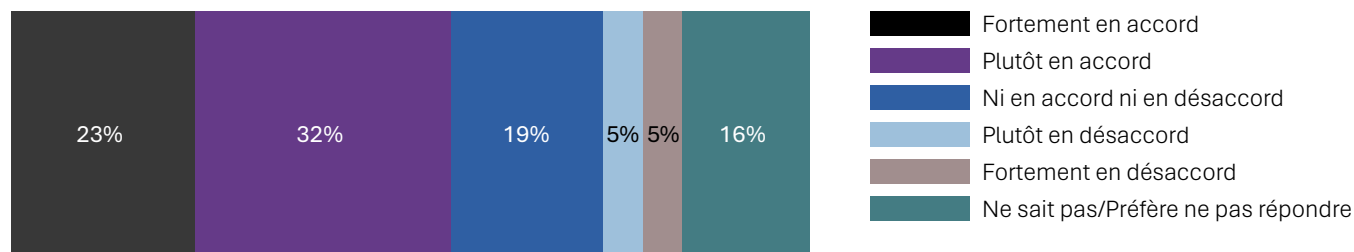
Figure 2 : Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec l'énoncé : les PANI constituent un enjeu pour la sécurité du transport aérien au Canada?



Près de 40 % des répondants considèrent que les PANI constituent un enjeu pour la sécurité du transport aérien.

Source: Earnscliffe, 2024

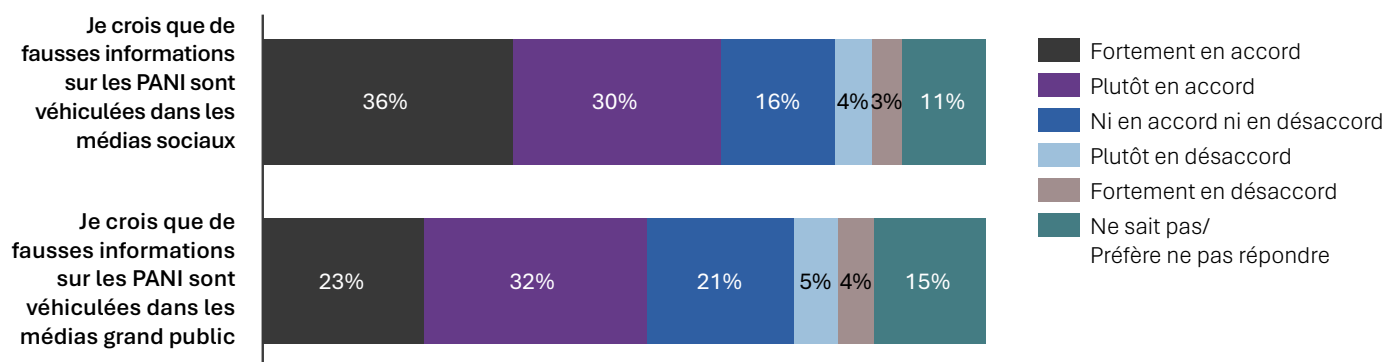
Figure 3 : Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec l'énoncé : la nature de certains PANI n'a pas été confirmée?



Plus de la moitié (55%) des répondants canadiens reconnaissent que la nature de certains PANI n'a pas été confirmée.

Source: Earnscliffe, 2024

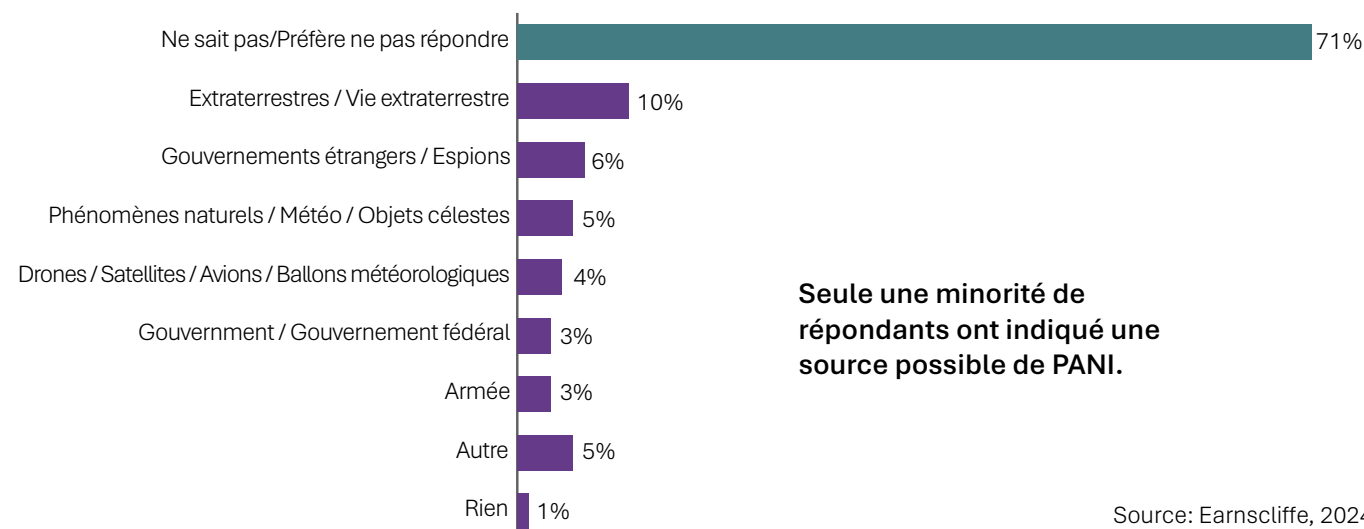
Figure 4 : Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants?



La majorité des répondants pensent que de fausses informations sur les PANI sont véhiculées dans les médias sociaux et grand public.

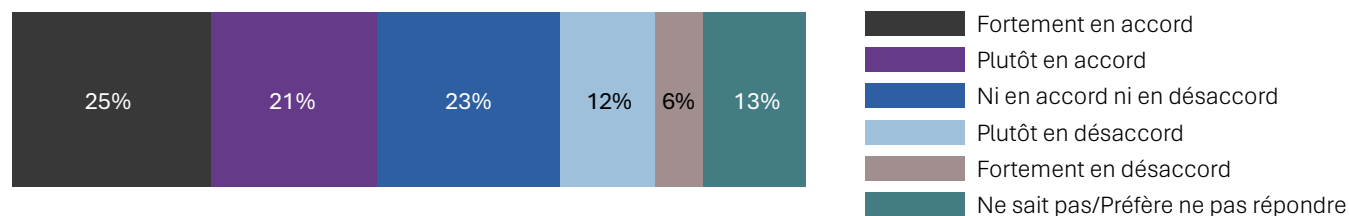
Source: Earncliffe, 2024

Figure 5 : D'après vous, qu'est-ce qui est à l'origine ou la source des PANI?



Source: Earncliffe, 2024

Figure 6 : Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec l'énoncé : à l'heure actuelle, il n'y a aucune preuve de l'existence de civilisations extraterrestres?

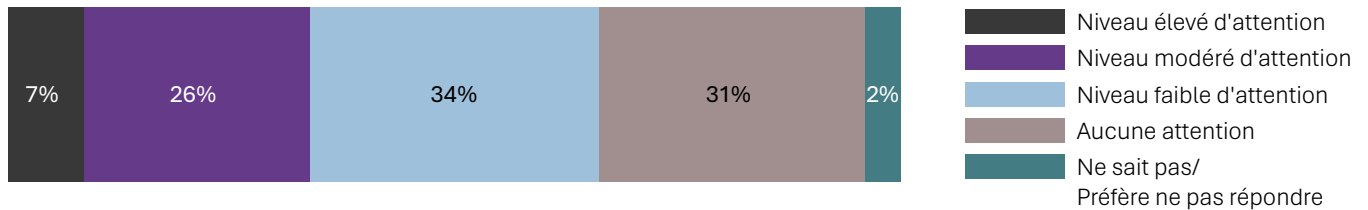


Seulement la moitié des répondants pensent qu'il n'existe aucune preuve de l'existence de civilisations extraterrestres.

Source: Earncliffe, 2024

2. Intérêt pour les PANI

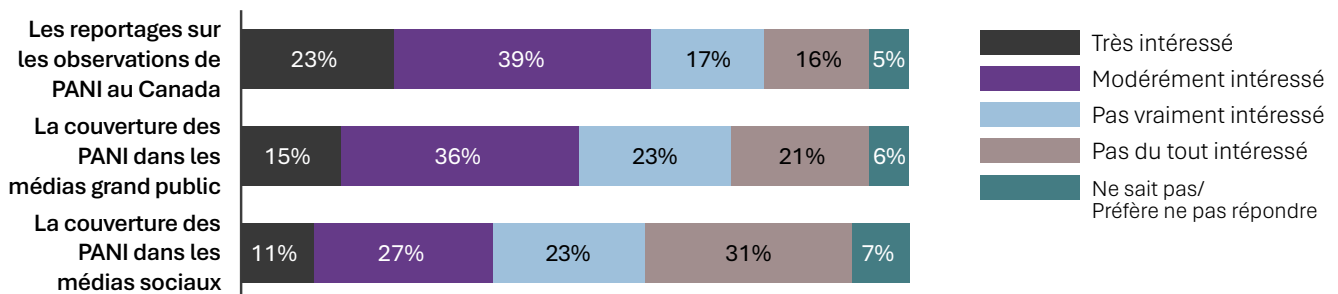
Figure 7 : S'il y a lieu, dans quelle mesure avez-vous porté attention aux reportages sur les phénomènes aériens non identifiés (PANI) au cours des deux ou trois dernières années?



Deux tiers des répondants ont prêté au moins un peu d'attention aux reportages sur les PANI.

Source: Earnscliffe, 2024

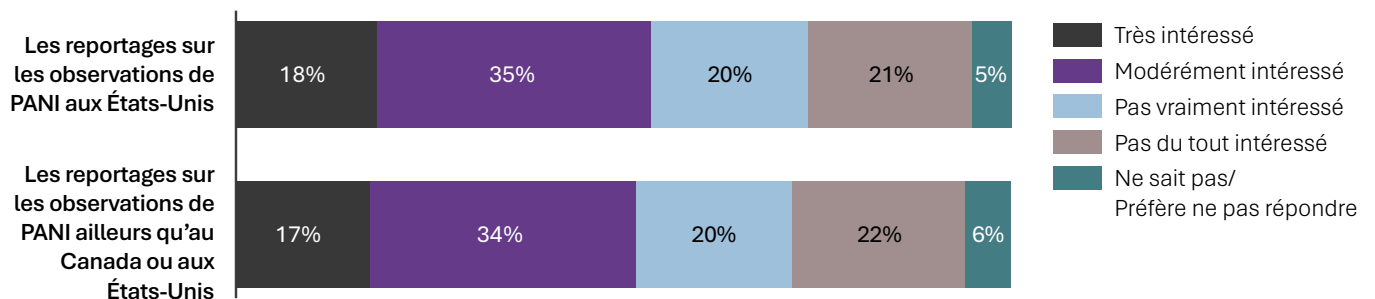
Figure 8 : En général, dans quelle mesure diriez-vous que chacun des éléments suivants vous intéresse, s'il y a lieu?



La majorité des répondants sont intéressés par les nouvelles concernant les observations de PANI au Canada et par la couverture des PANI dans les médias grand public.

Source: Earnscliffe, 2024

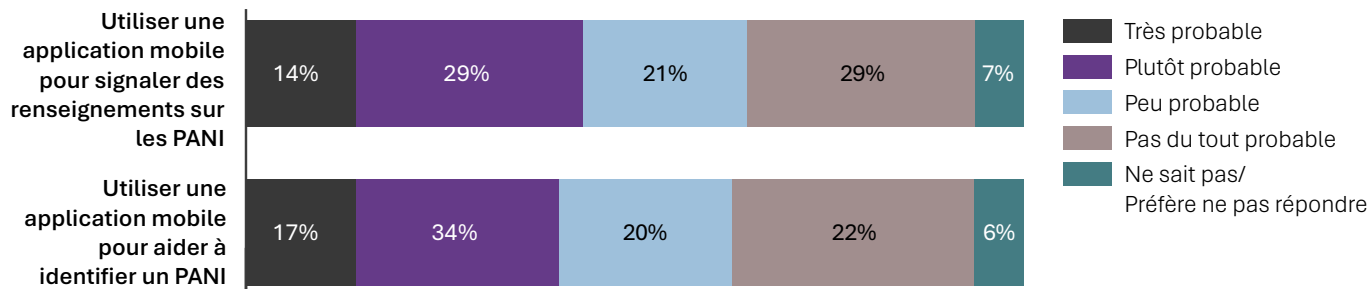
Figure 9 : En général, dans quelle mesure diriez-vous que chacun des éléments suivants vous intéresse, s'il y a lieu?



Plus de la moitié des répondants sont au moins quelque peu intéressés par les nouvelles concernant les PANI à l'étranger.

Source: Earnscliffe, 2024

Figure 10 : Quelle serait la probabilité que vous utilisiez une application mobile pour signaler des renseignements ou aider à identifier des PANI?

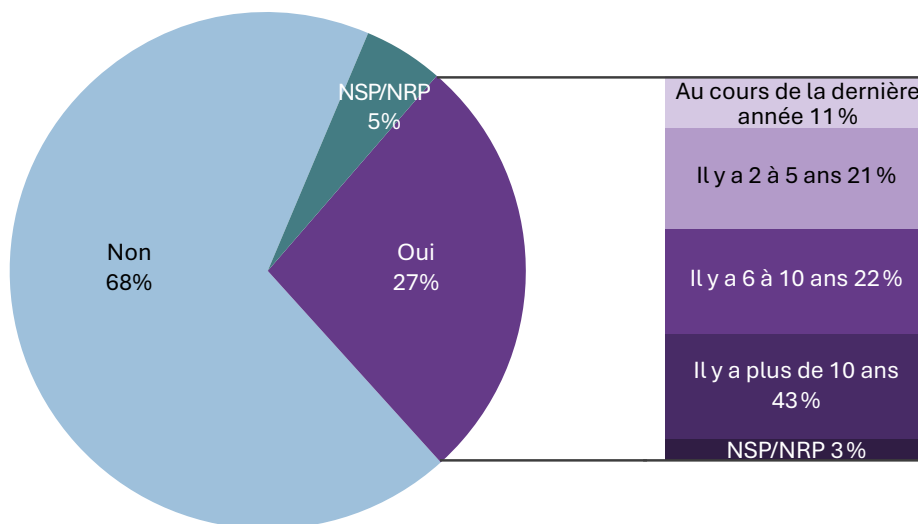


40 % des répondants utiliseraient probablement une application mobile pour documenter les PANI.

Source: Earncliffe, 2024

3. Observations et signalements de PANI

Figure 11 : Au cours de votre vie, avez-vous déjà aperçu dans le ciel un objet ou un phénomène que vous ne pouviez pas identifier? Si oui, quand est-ce arrivé?

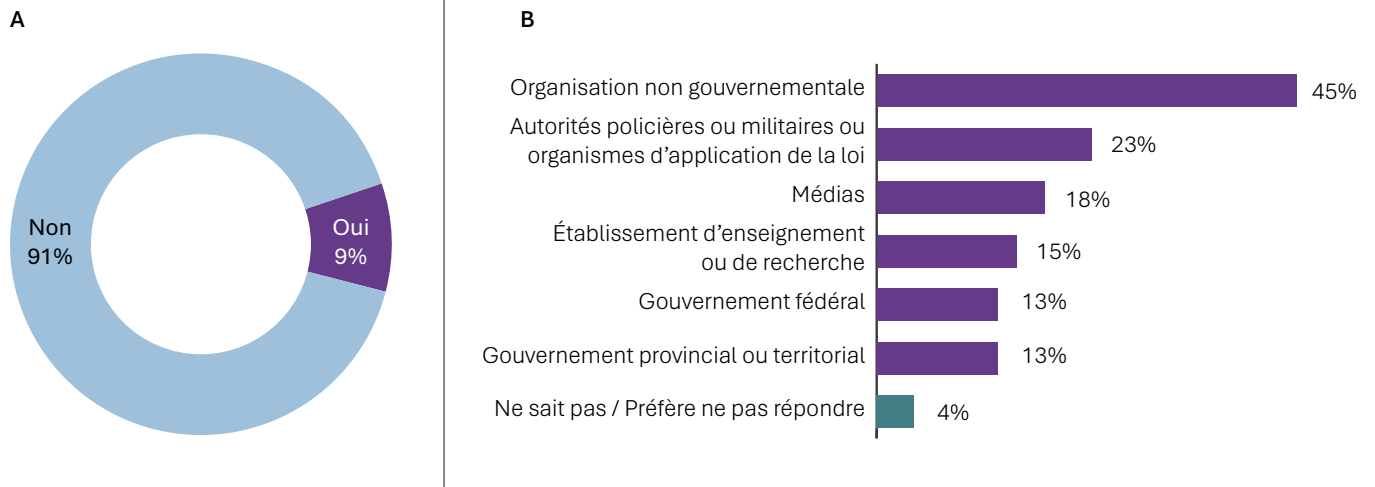


Plus d'un répondant sur quatre (27%) affirme avoir eu une expérience personnelle avec un PANI au cours de sa vie.

NSP/NRP = Ne sait pas/Ne répond pas

Source: Earncliffe, 2024

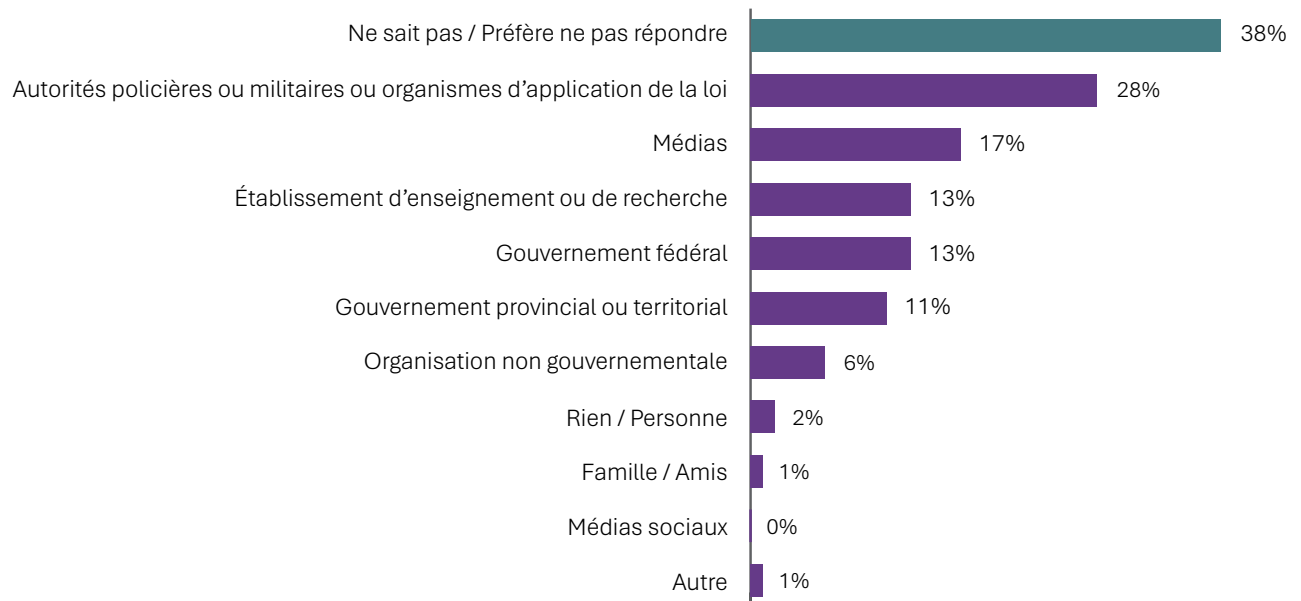
**Figure 12 : A) Avez-vous signalé ou tenté de signaler vos observations?
B) À qui avez-vous signalé officiellement vos observations?**



Parmi les répondants interrogés qui ont vu un PANI, seul un sur dix a rapporté ou tenté de rapporter son expérience.

Source: Earncliffe, 2024

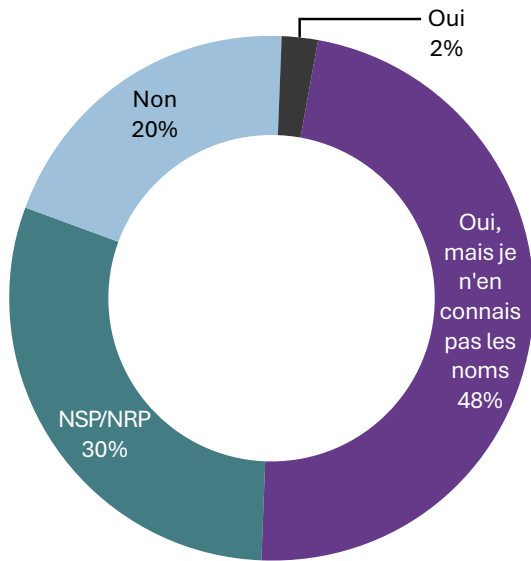
Figure 13 : Qui contacteriez-vous aujourd'hui si vous souhaitiez signaler une observation de PANI?



Près de 40 % des répondants ne sauraient pas qui contacter pour signaler un PANI.

Source: Earncliffe, 2024

Figure 14 : À votre connaissance, y a-t-il des organismes ou des groupes qui enquêtent expressément sur les PANI (ou OVNI) au Canada?

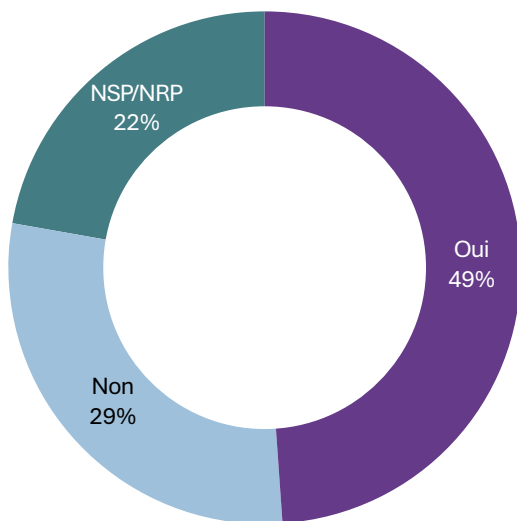


La moitié (50 %) des répondants affirment qu'il existe une organisation ou un groupe enquêtant spécifiquement sur les PANI au Canada, mais la plupart ne peuvent pas nommer cette organisation.

NSP/NRP = Ne sait pas/Ne répond pas
Source: Earncliffe, 2024

4. Rôle du gouvernement du Canada

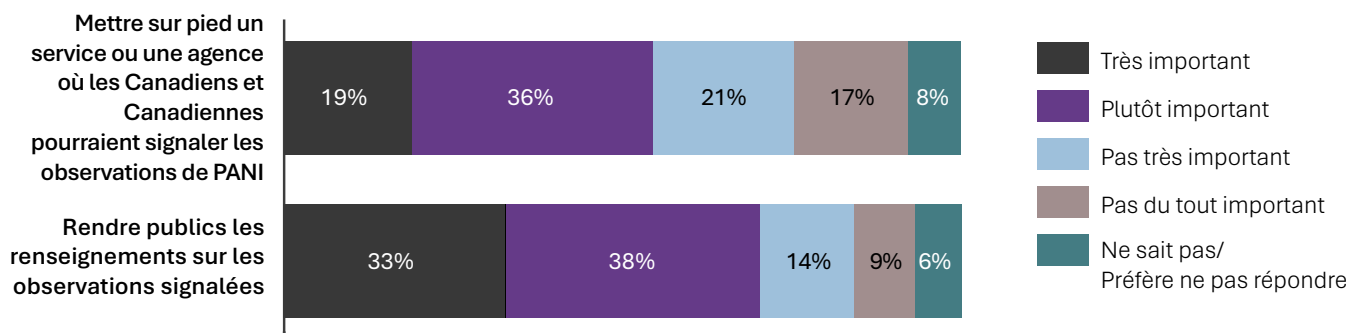
Figure 15 : À votre avis, est-ce que le gouvernement du Canada devrait faire quelque chose avec les signalements de PANI (OVNI)?



La moitié des répondants pensent que le gouvernement du Canada devrait faire quelque chose au sujet des observations de PANI.

NSP/NRP = Ne sait pas/Ne répond pas
Source: Earncliffe, 2024

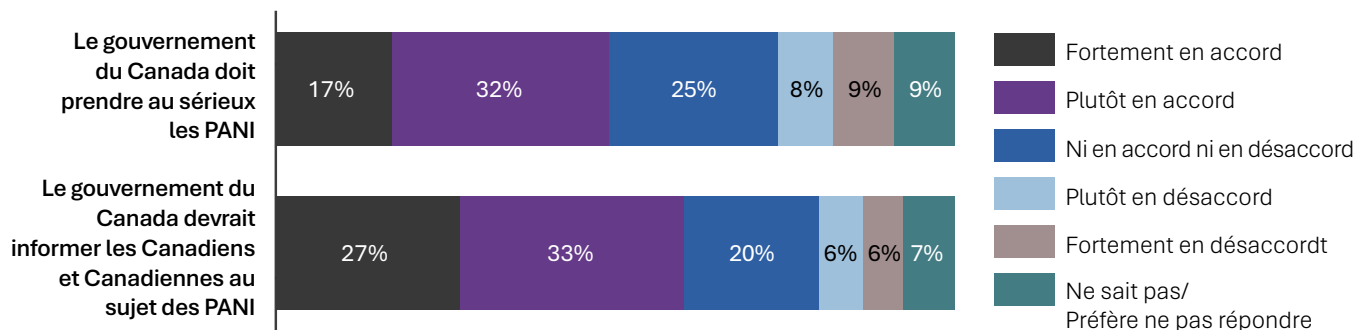
Figure 16 : Dans quelle mesure il est important, s'il y a lieu, que le gouvernement du Canada effectue chacune des choses suivantes?



La majorité (55 %) des répondants souhaitent qu'un service/une agence soit créé(e) pour que les Canadiens puissent signaler les observations de PANI, et 71 % souhaiteraient que le gouvernement rende publiques les informations sur les observations de PANI.

Source: Earnscliffe, 2024

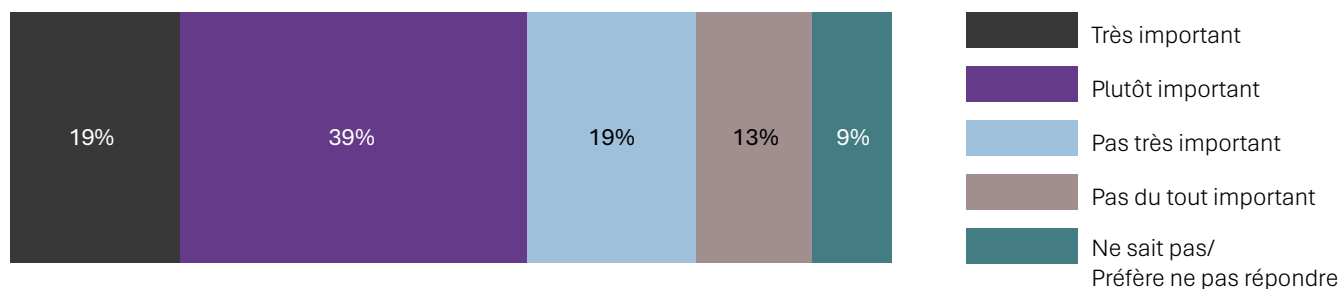
Figure 17 : Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants?



Près de la moitié (49 %) des répondants estiment que le gouvernement du Canada doit prendre les PANI au sérieux et 60 % sont d'avis que le gouvernement doit garder les Canadiens informés.

Source: Earnscliffe, 2024

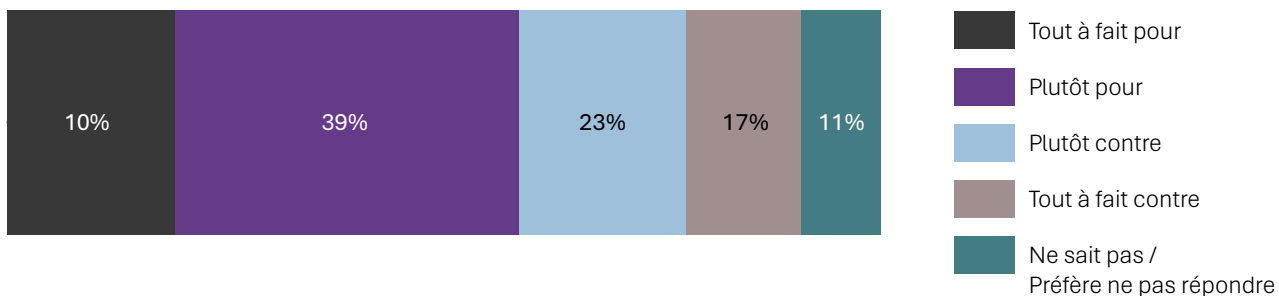
Figure 18 : Dans quelle mesure est-il important, s'il y a lieu, que le gouvernement du Canada soutienne des initiatives scientifiques citoyennes sur les PANI?



Près de 60 % des répondants déclarent qu'il est important que le gouvernement du Canada soutienne les initiatives de science citoyenne sur les PANI.

Source: Earncliffe, 2024

Figure 19 : Dans quelle mesure êtes-vous pour ou contre l'idée que le gouvernement du Canada consacre des fonds publics pour enquêter en toute transparence sur les observations signalées par les Canadiens et Canadiennes?



Environ la moitié des répondants (49 %) sont favorables à ce que le gouvernement du Canada consacre des fonds publics pour enquêter sur les observations de PANI.

Source: Earncliffe, 2024